

Image not found or type unknown



Vente d'un appartement que je louais

Par **dieter**, le **03/11/2011** à **14:51**

Bonjour,

J'ai signé un compromis de vente il y a plus de 3 mois auprès d'une agence immobilière. La date ultime pour la signature de l'acte de vente est dépassée de 8 jours déjà. L'agence que j'ai appelée ce jour (je vis à 900 km) m'informe que les acheteurs ont décidé de créer une SCI. Celle-ci n'était pas mentionnée en clause suspensive. Je louais cet appartement. Le locataire est à présent parti. Je subis donc un préjudice. Quels sont mes droits ?

Merci de vos conseils.

Cordialement.

Janine Andresen